

Compte rendu de la réunion du conseil municipal
du 17 décembre 2010

Présents : Monsieur Le Maire, M. BENEITO, M. GAZZOLA, M. SIBUET, Mme BLANCHIN, Mme SABANI, Mlle BERTHET, M. MIANO, M. MOLLARD, M. CARLETTI.

Absents excusés: Pascale Henry

Gilles Revial , donnant procuration à Xavier Tornier

Fabienne Lassiaz donnant procuration à Annie Blanchin

Florence Perrez donnant procuration à Michel Sibuet

Philippe Silvestre donnant procuration à Gael Miano

Approbation du C. R de réunion du conseil municipal du 19 novembre 2010.

Secrétaire de séance : Annie BLANCHIN

1) Délibérations

1 - Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget 2011

Afin de pouvoir mandater les différentes dépenses d'investissements, le Maire demande au Conseil Municipal d'engager, avant le vote des budgets 2011 les sommes correspondantes au quart du budget d'investissement 2010 :

M 14 = 773 975 euros, le $\frac{1}{4}$ = 193 493 euros

M 49 = 19 965 euros, le $\frac{1}{4}$ = 4 991 euros

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

-**AUTORISE** le Maire à mandater les factures correspondantes aux dépenses d'investissement à venir, dans le quart des crédits votés aux budgets d'investissements 2010,

Soit :

- **M 14 = 773 975 euros, le $\frac{1}{4}$ = 193 493 euros**
- **M 49 = 19 965 euros, le $\frac{1}{4}$ = 4 991 euros**

- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces sommes au budget 2011.

2 – Décisions modificatives

M49 – Budget de l'eau

En exploitation et en investissement : une régularisation de 7 663 euros et 9 654 euros pour permettre le transfert de l'excédent au SIARA.

M14 – Budget général

En fonctionnement en dépenses : une régularisation de 6 400 euros

En investissement en dépenses : une régularisation de 12 700 euros.

3 – Indemnités 2010 :

Le receveur est en droit de recevoir des indemnités au taux de 100 %. 425.42 €
Le conseil municipal retient le taux de 50% des indemnités possibles.

4 -Location de chapiteaux :

La mairie a acheté 4 chapiteaux de 25 m2 chacun pour un montant global de 4 400 €.
Ils seront utilisables sur le site de la Tourmotte uniquement par les personnes qui loueront une salle.

Les employés communaux se chargeront de leur montage et démontage.

Modalités de location :

Pour les particuliers de la commune ou de l'extérieur :

Location de base : 2 chapiteaux minimum pour 100 euros.
Chaque chapiteau supplémentaire est à 50 euros.

Pour les associations de la commune

Location de base : 2 chapiteaux pour 50 euros,
chaque chapiteau supplémentaire : 25 euros.
Ces chapiteaux seront loués avec les salles de la Tourmotte.

5- Rénovation de la mairie :

Des commandes supplémentaires ont entraînés des dépassements de budget sur certains lots.
Entreprise Billet : 995 € : un avenant
Rousset Gazzola : 482€ : facture
Rochetti : 6 006€ le règlement sera effectué en 2011 en contrepartie de retard de livraison

6 - Chèques associations

Depuis le début de l'année scolaire, 82 chèques ont été utilisés pour 45 enfants de la commune.
Soit 3 600 euros dont 2 400 euros versés pour l'aide à l'inscription des enfants dans le club de leur choix.
La part des subventions aux associations concernées s'élève à 1 140euros.

7 - Rencontres musicales

Comme le conseil municipal le souhaitait, le spectacle qui sera proposé au cours de l'été 2011 touchera un public plus large.
La manifestation se déroulera sur le site de la Toumotte par beau temps ou dans la salle des fêtes de Frontenex si la météo n'est pas clémente.
La participation de la commune s'élève à 2 000 euros.

2) Cimetière :

Suite à l'enquête publique concernant le cimetière, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la régularisation et à l'extension du cimetière

L'acquisition de la parcelle peut être envisagée soit en lançant une DUP ou à l'amiable.

L'évaluation du prix du terrain retenue par le conseil est celle proposée par les domaines soit 3 euros du mètre carré.

3) Réseau ferré de France propose à la commune d'acquérir un terrain situé aux Ilettes (terrain constructible)

La commune, avant de s'engager consultera un bureau d'étude susceptible de nous informer sur la faisabilité d'un projet de construction sur cette parcelle.

Le prix du terrain ne sera abordé qu'après le résultat de cette étude.

4) Travaux :

1 - Suite à de fortes précipitations, des débordements d'eau ont été constatés au niveau de Nant Potin.

Un aménagement pour la récupération des eaux pluviales sera effectué : il ramènera les eaux sur le réseau existant en traversant la voirie de Nant Potin.

2 – afin d'améliorer les services à la population pendant les épisodes neigeux, la commune va investir dans une lame adaptable sur le petit tracteur qui a déjà été équipé en chaînes.

Lame : 3 900 euros

Chaînes : 2 000 euros.

Nous constatons que le travail de déneigement effectué par les employés municipaux est rendu difficile (et moins efficace) du fait du stationnement peu rigoureux des véhicules le long des chaussées.

3 - Les employés communaux se chargeront de l'élagage et du broyage de certains arbres dangereux et gênants sur la commune.

Le véhicule « jumpy » va être équipé d'un attelage pour faciliter les déplacements du matériel.

Coût : 450 euros

4 - Un manque de visibilité au carrefour de la route départementale et de la route des vignes représente un inconvénient que nous cherchons à résoudre avec TDL (Territoire et développement local) qui est en charge des voiries départementales.

5 - L'appartement de la mairie est ouvert à la location. Le montant du loyer est lié à des critères de revenus.

Les personnes intéressées devront fournir leur avis d'imposition de l'année et leurs trois derniers bulletins de salaire.

L'appartement peut être visité : se renseigner auprès de la secrétaire de mairie.